

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents  
suppléants et des membres effectifs et suppléants de la  
délégation de l'autorité des comités de concertation de base et  
des comités intermédiaires de concertation créés dans le  
ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement du 12  
février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII -  
Communauté française - de comités de concertation de base et  
de comités intermédiaires de concertation et désignation des  
présidents de ces comités**

**A.Gt 26-05-2000**

**M.B. 23-06-2000**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, telle que modifiée;

Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation on des présidents et présidents suppléants de ces comités, notamment l'article 5;

Vu les propositions du Président du comité intermédiaire de concertation pour le Ministère de la Communauté française et des Présidents et Présidentes des différents comités de concertation de base créés dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'arrêté du Gouvernement du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comité de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités, les modifications suivantes doivent être apportées :

1° les mentions reprises à l'annexe I - Comité intermédiaire de concertation pour le Ministère de la Communauté française - sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe I du présent arrêté;

2° les mentions reprises à l'annexe II - Comité de concertation de base pour le Ministère de la Communauté française :

a) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 1 (services du Secrétariat général)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe II du présent arrêté;

b) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 2 (Administration générale de l'Infrastructure)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe III du présent arrêté;

c) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 3 (Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport, à l'exception des



services extérieurs de l'aide à la Jeunesse - Groupes d'institutions publiques de Protection de la Jeunesse et services de l'aide à la jeunesse et de protection judiciaire - et des services extérieurs de la Direction générale du Sport)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe IV du présent arrêté;

d) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 4 (Direction générale de l'Aide à la Jeunesse - services extérieurs - Groupes d'institutions publiques de Protection de la Jeunesse)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe V du présent arrêté;

e) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 5 (Direction générale de l'Aide à la Jeunesse - services extérieurs - services de l'aide à la jeunesse et de protection judiciaire)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe VI du présent arrêté;

f) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 6 (Direction générale du Sport - services extérieurs)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe VII du présent arrêté;

g) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 9 (Administration générale de la Culture et de l'Informatique à l'exception des services extérieurs de la Direction générale de la Culture)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe VIII du présent arrêté;

h) sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 10 (Direction générale de la Culture - services extérieurs, à l'exception du Musée royal de Mariemont)» sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe IX du présent arrêté.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 26 mai 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique

W. TAMINIAUX

**Annexe I**

- Président suppléant : M. HUBIN, directeur général
- Membres effectifs : M. GAIGNAGE, directeur général  
M. BRIBOSIA, administrateur général  
M. HUBIN, directeur général
- Membres suppléants : M. LEROY, directeur général  
M. BRUNSON, directeur général  
Mme LACHAERT, directrice générale

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,  
W. TAMINIAUX

**Annexe II**

- Président suppléant : M. HUBIN, directeur général
- Membres effectifs : M. HUBIN, directeur général  
M. MARCHAND, directeur général  
Mme BINET-HOLOGNE, directrice générale adjointe
- Membres suppléants : M. CHENOIX, directeur général adjoint  
Mme GOFFINET, directrice générale adjointe  
Mme ANNAERT, directrice

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,  
W. TAMINIAUX



**Annexe III**

- Président suppléant : M. LEJEUNE, directeur général adjoint
- Membres effectifs : M. LEJEUNE, directeur général adjoint
- M. MOONEN, directeur général adjoint
- M. DESIRON, directeur général adjoint
- Mme DASSONVILLE, directrice
- Membres suppléants : M. WILLIOT, directeur général adjoint
- M. VARKAS, directeur

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,

W. TAMINIAUX

**Annexe IV**

- Président suppléant : M. BRUNSON, directeur général
- Membres effectifs : M. BRUNSON, directeur général
- Mme LACHAERT, directrice générale
- M. GYPENS, directeur général
- Membres suppléants : Mme DELATTE, directrice générale adjointe
- M. LONFILS, directeur
- Mme DECLERCQ, directrice

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,

W. TAMINIAUX

**Annexe V**

- Président suppléant : Mme DELATTE, directrice générale adjointe



- Membres effectifs : Mme DELATTE, directrice générale adjointe  
Mme SAEY, directrice  
M. DEVYVER, directeur
- Membres suppléants : Mme VANDERELST, directrice f.f.  
M. DELVAUX, directeur

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,  
W. TAMINIAUX

#### Annexe VI

- Président suppléant : Mme DELATTE, directrice générale adjointe
- Membres effectifs : Mme DELATTE, directrice générale adjointe  
Mme MOULIN, directrice
- Membres suppléants : Mme GUEBELS, directrice générale adjointe  
M. NOEL, attaché principal

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,  
W. TAMINIAUX

#### Annexe VII

- Président suppléant : M. ANDRE, directeur
- Membres effectifs : M. MARNEFFE, directeur général adjoint  
M. BUSSON, directeur  
Mme DECLERCQ, directrice  
M. ANDRE, directeur
- Membres suppléants : M. SANDRON, inspecteur principal  
M. LAITAT, attaché principal



M. VAN DER MAREN, attaché principal

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,

W. TAMINIAUX

### Annexe VIII

- Président suppléant : Mme LAHAYE, directrice générale
- Membres effectifs : Mme LAHAYE, directrice générale  
M. BOLS, directeur général adjoint  
M. NOSSENT, directeur général adjoint
- Membres suppléants: M. DYON, directeur général adjoint  
M. STOUFFS, directeur général adjoint  
M. LABIAU, inspecteur principal

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,

W. TAMINIAUX

### Annexe IX

- Président suppléant : M. STOUFFS, directeur général adjoint
- Membres effectifs : M. STOUFFS, directeur général adjoint  
Mme GARSOU, directrice générale adjointe  
M. NOSSENT, directeur général adjoint
- Membres suppléants : M. MENSCHAERT, attaché principal



Mme LECOMTE, inspectrice  
principale  
M. LABIAU, inspecteur principal

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Le Ministre de la Fonction publique,  
W. TAMINIAUX